

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2017

Sous la présidence de M. Didier KLEIN, Maire.

Membres présents : BOUR Jean-Marie, WINKLER Alphonse, SCHUSTER-GREIB Edgar, Adjoints, KLEIN Céline, MULLER Yannick, TEDONE Pascal et WIES Alexis.

Absents excusés : FERRIOT Valérie, HEMMERTER Jacky et JEHLE Christine.

La convocation a été adressée aux membres du conseil municipal le 26 juin 2017, avec les points suivants à l'ordre du jour en séance ordinaire.

Compte –rendu de la séance

CONVENTION PERISCOLAIRE

N° 57506-2017-06/01

Monsieur le maire présente au conseil municipal la convention d'accès au périscolaire de Fénétrange.

La commune de Fénétrange a installé un périscolaire au sein de son école communale située rue de Malberg. Afin de réduire les coûts de fonctionnement la commune de Fénétrange a proposé aux communes du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) de Berthelming, Niederstinzelt & Romelfing de rejoindre leur périscolaire à partir de la rentrée de septembre 2014.

Les communes participantes s'engagent pour une durée minimale de 3 années. L'adhésion se fera ensuite annuellement par tacite reconduction.

La commune de Niederstinzelt participera financièrement :

Année scolaire	Montant
2014/2015	2 295,73 €
2015/2016	2 753,20 €

Pour les années scolaires suivantes les décomptes seront réalisés par la commune de Fénétrange en juillet et refacturés aux communes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve les termes de la convention
- autorise le Maire à signer la convention et tous les actes y afférents
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- charge le Maire d'effectuer toutes les démarches en ce sens

Adopté à l'unanimité.

ATTRIBUTION DE COMPENSATION CCSMS

N° 57506-2017-06/02

Le Maire explique que la CLECT a approuvé le 06 mars 2017 les deux premiers volets du projet de pacte financier fiscal entre la CCSMS et les communes membres. Ces volets portent sur deux sujets :

- la neutralisation fiscale pour les contribuables de la TH, TFB et TFNB
- le partage de la non contribution au FPIC en 2017

La mise en œuvre de ces deux volets implique des transferts financiers entre la CCSMS et chaque commune, via le mécanisme de la « révision libre des Attributions de Compensation (AC) » prévu au 1°bis du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts.

Cette révision libre des AC nécessite une délibération concordante entre le conseil municipal (majorité simple) et le conseil communautaire (majorité des 2/3).

Le maire rappelle que la commune a déjà mis en application le principe de la neutralisation fiscale lors du vote des taux d'imposition ; diminution des taux communaux pour compenser la hausse des taux intercommunaux.

Le 27 avril 2017, la CLECT de la CCSMS a approuvé un rapport fixant le montant de la révision libre des AC pour chaque commune, en tenant compte des décisions et des modes de calcul retenus par les communes dans leurs délibérations de vote des taux 2017.

Ainsi, pour notre commune de Niederstinzelt, le rapport de la CLECT préconise une augmentation de l'AC de 1 206 €. L'AC à verser par la CCSMS à la commune sera donc dorénavant de 2 356 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le rapport de la CLECT du 27 avril 2017
- approuve les volets 1 et 2 du pacte financier et fiscal
- autorise la révision de son attribution de compensation pour la faire passer de 1 150 € (montant notifié le 15/02/17) à 2 356 €.

Adopté à l'unanimité.

DIVERS

N° 57506-2017-06/03

A) Subventions diverses

Le maire informe le conseil municipal de l'attribution des subventions ci-après :

➤ Travaux de voirie rue de l'Etang

- 27 000 € du Département de la Moselle dans le cadre du contrat d'Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires (AMITER)

Les travaux de réfection du Pont de la Lach seront réalisés au 2^{ème} semestre 2017 en attendant l'octroi de subventions complémentaires (Région Grand Est, CCSMS...), avant le démarrage des travaux de voirie.

➤ Aménagements sécuritaires dans la traversée de la commune

- 2 000€ du Ministère de l'Intérieur, au titre de la réserve parlementaire suite à l'intervention du sénateur de la Moselle M. Jean-Pierre MASSERET
- 2 200 € du Département de la Moselle dans le cadre des amendes de Police

Suite à l'accord pour les diverses demandes de subvention, l'appel d'offres pour la réalisation des aménagements de sécurisation dans la traverse de la commune sera lancé courant du 2^{ème} semestre 2017.

B) Résiliation location logement presbytère

Le maire informe le conseil municipal que les locataires du logement communal au 1 rue du Presbytère ont résilié leur bail avec effet au 30 septembre 2017

Le maire propose au conseil municipal de faire une visite des lieux courant du mois de juillet avant de rechercher un nouveau locataire.

C) Installation d'une borne à papier

Le maire informe le conseil municipal qu'une borne à papier a été installée à la sortie du village vers Sarre-Union à côté de la borne à verre.

Fin de séance à 22h30.

Fait et délibéré à Niederstinzeln les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la mairie le 6 juillet 2017

Délibération rendue exécutoire par transmission au représentant de l'Etat, le 06/07/2017

POUR EXTRAIT CONFORME

Niederstinzeln, le 6 juillet 2017

Le Maire :

Didier KLEIN